

**DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024 : LES BIODÉCHETS SE TRIENT !**

Afin de valoriser au mieux les déchets, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions aux habitants pour leur permettre de trier les biodéchets. Concrètement, depuis le 1er janvier dernier, les habitants doivent pouvoir trier les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux pour ne plus les jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.

Ces déchets biodégradables, qui représentaient près de 30% du poids de nos poubelles et composés à plus de 90% d'eau, ne seront ainsi plus incinérés.

**ERREURS DE TRI DANS LES BACS JAUNES**

Depuis janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient. Ils sont à jeter dans le bac de tri jaune et en vrac (ou dans des sacs transparents). Aujourd'hui, 30 % des déchets des poubelles jaunes qui arrivent au centre de tri sont rejetés. Soit parce qu'ils ne vont pas dans ce bac, soit parce qu'ils ne sont pas en vrac.

Afin d'optimiser le recyclage de vos déchets, il est primordial de :

**- Ne jeter que des emballages et des papiers dans le bac jaune :**

- pas d'objet en plastique (poubelle grise ou en déchetterie)
- pas d'électroménager (déchetterie)
- pas de verre (colonne à verre)
- pas de textile (borne textile)
- pas de sacs poubelle (bac gris)

**- Ne pas imbriquer les emballages.** C'est un très gros problème ! Quand différentes matières sont imbriquées les unes dans les autres, le trieur optique ne peut pas reconnaître la matière (c'est normal puisqu'il y en a plusieurs). De fait, comme il ne peut pas orienter correctement les déchets sur la chaîne de tri, il considère ces déchets comme des refus.

Par exemple :

- Ne pas remplir une boîte en carton avec des pots de yaourts, des boîtes de conserve, des journaux ou autre déchet
- ne pas mettre une bouteille en plastique dans une boîte de conserve
- **Bien vider les emballages pour qu'il ne reste plus de produit alimentaire ou de liquide.**



**Mettre en vrac les emballages et les papiers dans le bac (ou dans des sacs transparents).** Les sacs poubelles noirs sont interdits. Même si ce sont des déchets triés qui sont à l'intérieur, les trieurs optiques du centre de tri considèrent automatiquement les sacs noirs comme du refus.

**- Bien séparer les emballages les uns des autres** (les aplatir pour gagner de la place)

Par exemple :

- pour les pâtes à tarte, il faut retirer le carton qui est dans le plastique
- pour les paquets de gâteaux ou céréales, il faut retirer le sachet plastique de la boîte en carton
- pour les journaux et magazines, il faut retirer le journal du film plastique
- pour les pots de yaourts, compotes, etc. il faut retirer l'opercule du pot

**AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

**Pour déclarer la présence d'un nid :**

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr). Pour confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, vous devez envoyer une photo du nid. En cas de doute, un référent apicole se déplace chez vous. Après l'assurance qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous (même les plus petits nids peuvent être détruits).

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

Le dispositif de déclaration des nids ouvre habituellement à la mi-avril (en fonction des conditions météorologiques).

Pour savoir si la saison est démarrée, rendez-vous sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) !

Pour les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.



**Coordonnées de la mairie :**

19, rue de la Loire  
41000 Saint-Denis-sur-Loire  
02 54 78 68 66  
[contact@saintdenissurloire.fr](mailto:contact@saintdenissurloire.fr)  
<http://www.saintdenissurloire.fr>

**Heures d'ouvertures au public :**

- Lundi de 16h à 18h
- Jeudi de 09h à 12h
- Vendredi de 16h à 18h

**Heures d'ouvertures du standard téléphonique :**

- Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de publication : Patrick Menon  
Édition et impression : Mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



# LA VIE À SAINT-DENIS

N°9 – Mai 2024

**Éditorial de Patrick MENON**

**Maire de Saint-Denis-sur-Loire**



**Chères Dionysiennes, chers Dionysiens,**

Pour cette année, le budget vient d'être voté et nous avons été obligés de faire quelques arbitrages afin d'en assurer la maîtrise et ne pas augmenter les taxes locales.

En ce qui concerne la fin du passage en leds des lampadaires d'éclairage public, nous avons différé cette opération à l'année prochaine. Par contre, la pose des panneaux photovoltaïques, qui avait pris du retard, est bien avancée sur les bâtiments scolaires.

Au sujet du policier municipal mutualisé, nous sommes en train de rédiger la convention avec les deux communes voisines, la Chaussée-Saint-Victor et Villebarou. Celui-ci devrait prendre ses fonctions dans le quatrième trimestre de cette année.

À propos de l'éventualité de la vidéoprotection sur notre commune, nous avons reçu les spécialistes de la gendarmerie et une entreprise afin de quantifier au mieux les différents points à surveiller. Nous attendons leurs conclusions et chiffrages pour déposer le dossier à la Préfecture. L'installation sera envisagée l'année prochaine.

Enfin, le projet d'extension de zone d'activités nord-est située derrière la ligne SNCF en continuité avec la zone d'activités de La Chaussée-Saint-Victor, a évolué à la baisse quant à son périmètre. Des réunions d'information et de concertation entre Agglopolys et nos exploitants agricoles se tiennent régulièrement.

Voilà quelques faits d'importance dont je voulais vous faire part en ce début d'année et je tiens à vous souhaiter un été des plus agréables, dionysien et « Olympien » !

**Calendrier estival 2024**

- Samedi 22 juin à partir de 15h et dimanche 23 juin : **Festival de peinture Dionys'art 41** - de la cour de la mairie à la place de l'église - organisée par APOLLOS

- Samedi 22 juin 15 h / 18 h et dimanche 23 juin 10 h / 12 h et 14 h / 17 h : **Exposition tableaux Lorjou** dans la mairie - organisée par l'association Bernard Lorjou

- Samedi 22 juin : **Soirée "Apéro Party"** à partir de 19h - place Eugène Leroux - organisée par APOLLOS

- Du 4 au 20 juillet : **Exposition photo "Passion chocolat"** à la mairie - organisée par la mairie

- Jeudi 1er août 15h à 18h : **Ludomobile** place Eugène Leroux - animée par le CIAS - organisée par la mairie

- Mardi 13 août : 11h à 12h : **"Do in"** (automassage) salle de la Martinière - animée par le CIAS - organisée par la mairie

- Vendredi 20 septembre : 18h30 : **Réception des nouveaux arrivants** - organisée par la mairie

Le budget primitif a été voté lors du conseil municipal du 4 avril 2024. Il porte les projets développés par l'équipe municipale afin que vous appréciiez la vie dans notre commune. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'État, sur la base de 2018. En conséquence, seuls les impôts fonciers contribuent au financement de la commune. Tous les Dionysiens souhaitent que la commune continue à être entretenue et à se développer : voirie, éclairage, enfouissement du réseau, aire de jeux, .....

**Budget Global : 1 504 253 €**

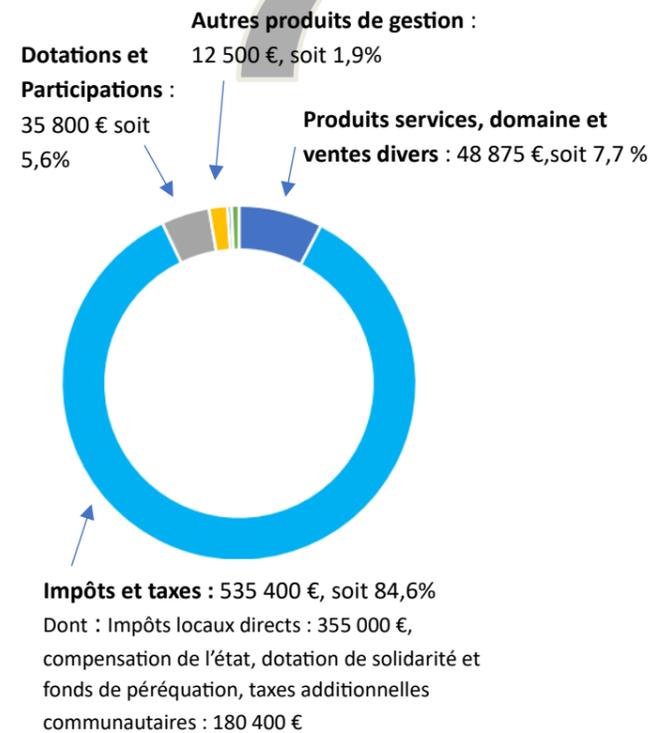
**Fonctionnement : 877 694 €**

**Investissements : 626 559 €**

**FONCTIONNEMENT**

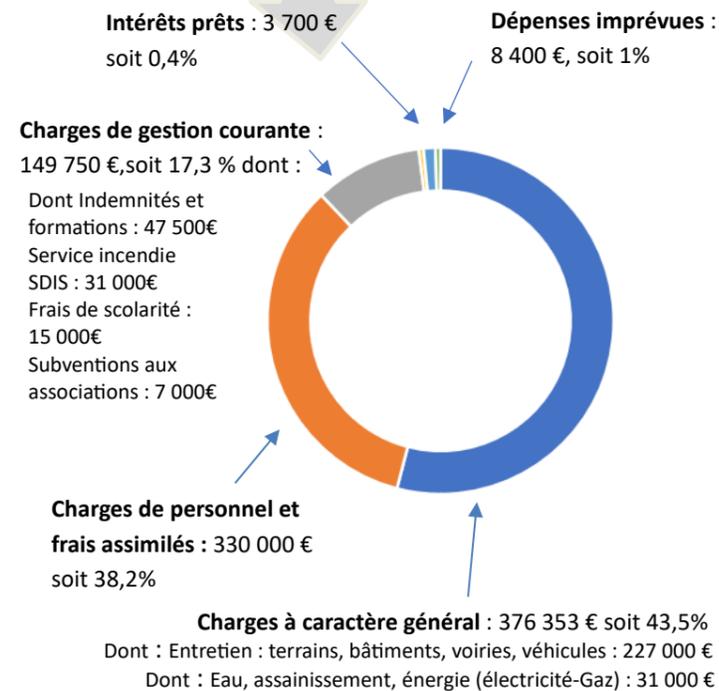
**D'où vient le financement ?**

Principales recettes de fonctionnement



**Où va l'argent ?**

Principales dépenses de fonctionnement



**INVESTISSEMENTS**



**Développement durable : Panneaux solaires (80 000 €)**

**Voirie, espaces verts (fleurissement) Développement aire de jeux : 13 000 €**

**Renforcement réseau, éclairage public (LED) : 225 500 €**



- **Enfouissement de réseau :** Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le bulletin 2024, l'enfouissement des réseaux rue de la Loire et rue Médicis (du n°1 au n° 2A) ne sera pas réalisé en 2024 mais très probablement en 2025. En effet, un renforcement du réseau électrique rue des Moissons à Villefolet est obligatoire et urgent. Ces travaux sont entièrement pris en charge par le SIDELC. À l'occasion de ce chantier, le Conseil municipal a décidé d'en profiter pour enfouir le réseau téléphonique dont le coût est à la charge de la commune.



- **Espace Loisirs de la Martinière :** 4 nouveaux appareils fitness (marcheur, ski de fond, rameur et surf) ont été installés début mars. Juste à côté, nos employés communaux ont aménagé un terrain de badminton. Venez nombreux profiter de ces nouvelles installations.



- **Voirie :** l'éclairage du chemin piétonnier entre les lotissements des Ouches et de la Martinière a été réalisé début février. En mars, 64 lampadaires ont été équipés en LED rue de la Loire, chemin de Pissevin, rue Lorjou, rue du Lierre et rue de Bellevue afin de réaliser des économies d'électricité.



GARDE D'ENFANTS

- **Appels en mairie :** Nous recevons de nombreux appels en mairie de personnes qui recherchent des assistantes maternelles, aides à domicile et femmes de ménage. Nous aimerions pouvoir recenser les personnes qui exercent ces activités sur notre commune. Venez-vous faire connaître en mairie.



- **Nouvelle entreprise à Saint-Denis-sur-Loire :** Nous vous informons de l'installation sur notre commune de **ABPC 41**, plombier chauffagiste sanitaire plaquiste, que vous pouvez joindre au 06 95 66 72 12 ou via [abpc1000@gmail.com](mailto:abpc1000@gmail.com)



- **Avancement des travaux :** à l'école, pose des panneaux photovoltaïques sur le toit et pose de dalles de cheminement devant l'entrée et le long du bâtiment.



- **Commémoration du 8 mai 1945 :** comme chaque année, Saint Denis-sur-Loire a commémoré l'armistice du 8 mai 1945. Les enfants de la commune ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts pour la France avant un moment de recueillement solennel.

